

DIPOS

DIFFUSION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES PÉDAGOGIQUES DES ORGANISMES ET SERVICES

N°46



PASTORALE | RÉGLEMENTATION | ÉCOLE INCLUSIVE | FORMATION | ENSEIGNEMENT | EMPLOI

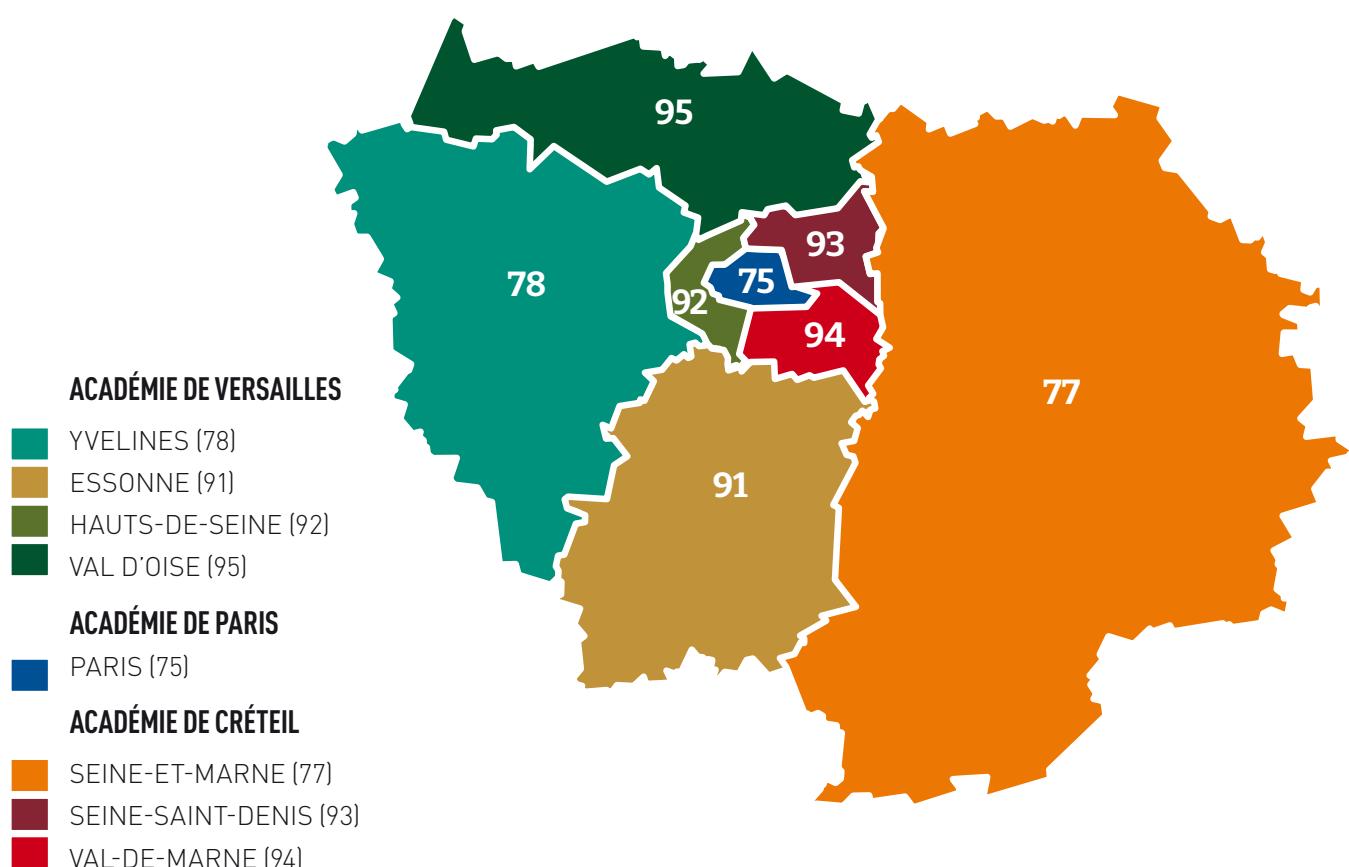
ANNÉE SCOLAIRE
2025-2026

ec enseignement
catholique

Crec Île-de-France

SOMMAIRE

Projet éducatif	
ANIMATION PASTORALE	P 4
EARS	P 6
TÉMOIGNAGES	P 7
Réglementation	
CIRCULAIRE DE LA RENTRÉE 2025	P 12
École Inclusive	
L'ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LE PROJET DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	P 14
QUEL PLAN POUR QUI ?	P 16
Formation	
ORIENTATIONS POUR LA FORMATION	P 18
DEVENIR ANIMATEUR EVARS	P 20
D.U. ABUS ET BIENTRAITANCE	P 21
Pédagogie	
CULTURE NUMÉRIQUE	P 22
UN NOUVEL ÉLAN POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS	P 26
L'emploi des Maîtres	
RÔLE DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI	P 30
Réglementation	
LE POINT SUR LES 108 HEURES	P 32
LES TEMPS PARTIELS	P 33
DÉCRYPTER SON BULLETIN DE SALAIRE	P 34
Informations et liens utiles	
CONTACTS DDEC	P 36



Édito



Si l'évolution est au cœur de notre quotidien, cette 46ème édition de DIAPOS 2025 souligne une fois encore la richesse et l'innovation des projets menés dans les établissements franciliens de l'Enseignement catholique. Par ailleurs, avec les orientations de la formation 2025 et la création de l'ISFEC Île-de-France, un nouvel élan est donné à la formation dans notre région.

L'accueil de tous les élèves est une priorité. Il s'est concrétisé par le passage progressif d'une conception intégrative à une approche inclusive des projets. Les témoignages présentés dans ce numéro illustrent, à travers de nouvelles pratiques et rencontres ce mouvement amorcé depuis près de vingt ans. Chemin faisant, ces projets éducatifs d'inclusion construits avec les familles permettent, chacun à leur niveau et dans leur contexte « d'ouvrir l'humain » dans un monde en transformation. Plus que jamais, l'enjeu demeure collectif et inscrit au cœur de notre mission.

Adoptées par le Comité national de l'Enseignement catholique du 27 mars 2025, les nouvelles orientations pour la formation visent à relever les défis humains, éducatifs, environnementaux et technologiques afin de définir une politique renouvelée de la formation renforçant notamment la cohérence entre formation initiale et continue.

Par ailleurs, s'il n'est de « richesses que d'hommes » le paysage de la formation francilienne s'apprête à vivre un tournant majeur avec la création de l'ISFEC Île-de-France, né de l'union entre l'ISFEC AFAREC IdF et La Salle Mounier et au service de l'excellence éducative des huit diocèses. Avec pour devise « Eduquer, passion d'espérance » ce nouvel ISFEC permettra entre autres de préparer les concours de recrutement des enseignants mais aussi de proposer des formations intra et inter établissements favorisant le partage et retour d'expériences.

Ce DIAPOS 2025 actualisé et enrichi de nouveaux articles se veut le reflet -bien que partiel- du dynamisme et travail quotidien réalisés par vous tous au service de la mission éducative et du progrès des élèves.

Que cette lecture fructueuse à travers cette nouvelle édition vous accompagne vers une rentrée 2025 inspirante portée par la spontanéité et la créativité.

Stéphane DANG
Délégué régional
d'Île-de-France

CHIFFRES CLEFS

L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE EN
ÎLE- DE FRANCE

PLUS DE 600 ÉTABLISSEMENTS

dont 170 lycées

300 000 JEUNES FORMÉS

dont 84 500 lycéens,

8 000 alternants,

15 000 étudiants

« Classes prépas », BTS, Bachelors,
Masters, auxquels s'ajoutent ceux
de l'Institut Catholique de Paris
et des grandes écoles du réseau

19 500 ENSEIGNANTS ET 10 000 SALARIÉS

des organismes de gestion



DIAPOS N° 46

Directeur de publication :

Stéphane Dang

Rédaction : Stéphane Dang,
Béatrice Roubaud

Design graphique : Dominique Constantin

Photos : DDEC 92, Shutterstock

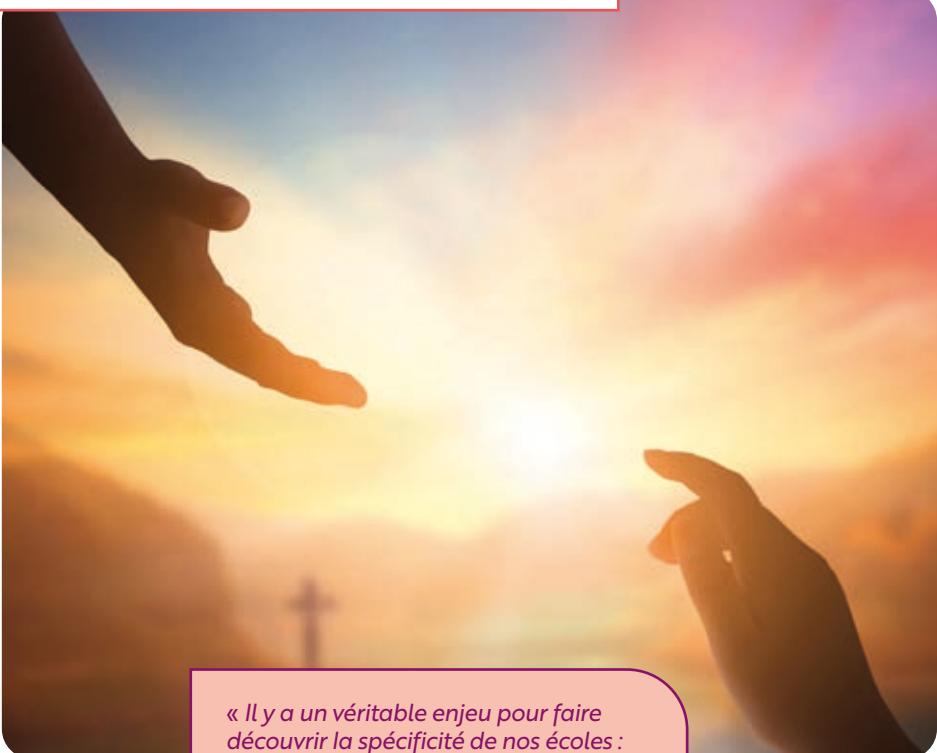
Impression : Hexamédia

90 rue Nationale
75013 Paris



Animation Pastorale

Comme le rappelle le statut de l'Enseignement catholique, « la finalité d'une école catholique se traduit dans son projet éducatif. Chaque école catholique présente donc un visage singulier. » (article 19). Le statut précise également que ce projet doit « engager la communauté éducative à proposer à tous la Bonne Nouvelle de l'Évangile, transmise par la Tradition et le magistère de l'Église » (article 22) avec « une attention préférentielle à ceux qui connaissent une fragilité personnelle, familiale ou sociale. » (article 25).



« Il y a un véritable enjeu pour faire découvrir la spécificité de nos écoles : vivre l'Évangile au quotidien, veiller à ce que chaque personne, chaque élève, soit accueilli et aimé comme le Christ le fait pour chacun d'entre nous. »

Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique.

Qu'est-ce que l'animation pastorale dans l'Enseignement catholique ?

LA PASTORALE N'EST PAS UN SERVICE À PART

Elle est l'esprit qui doit habiter toute la vie de l'établissement.

L'objectif de la pastorale est de faire grandir tous les membres de la communauté éducative, jeunes et adultes, dans leurs dimensions physique, intellectuelle, morale et spirituelle, à la lumière de l'Évangile.

Le projet d'animation pastorale est la mise en acte du projet éducatif et se vit au quotidien.



Le mot « pastorale » se réfère à la parabole du bon Pasteur.

Elle est racontée par Jésus dans l'Évangile de Jean au chapitre 10.

Le bon Pasteur – le Christ – prend soin de son troupeau et donne même sa vie pour ses brebis, qu'il connaît chacune par leur nom.



LA PASTORALE NE SE RÉDUIT PAS À DES ACTIVITÉS PASTORALES !

« Ce qui appartient en propre à l'école catholique, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité... et d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut. »

*Déclaration sur l'éducation chrétienne :
Gravissimum Educationis n°1.*

« La Pastorale, c'est l'art de vivre ensemble en référence à Jésus-Christ. »
Père Paul Lamotte

LA PASTORALE, C'EST LA MANIÈRE DE PENSER, D'AGIR ET DE CÉLÉBRER LA BONNE NOUVELLE DE JÉSUS-CHRIST.

Le but de la pastorale est la formation intégrale de la personne, dans ses sept dimensions : intellectuelle, physique, morale, affective, sexuelle, sociale, spirituelle et formation de la liberté.

Une pastorale est vivante quand elle est signe de la présence du Christ, quand « les aveugles voient les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. » Mt 11,5. » ■

(Source : site de la DDEC 95)

Des activités pastorales pour tous

Culture chrétienne

Formation humaine

Intériorité

Culture des religions



Des activités pour ceux qui le choisissent

Catéchèse

Préparation aux sacrements



Convictions éducatives et enseignement de l'Église

Formation intégrale et anthropologie chrétienne

Au-delà des obligations du programme de l'éducation à la sexualité de l'éducation nationale (trois séances d'éducation affective et sexuelle par an), l'Enseignement catholique porte une attention particulière à la formation intégrale de la personne humaine dans sa dimension affective, relationnelle et sexuelle, en lien avec les fondements de l'anthropologie chrétienne et avec la notion d'éologie intégrale. Au nom de cet idéal de la sexualité humaine, l'Église propose un chemin de liberté pour échapper à des conditionnements fortement véhiculés par une culture ambiante.

Une approche partagée, bienveillante

EN ÉQUIPE

Pour respecter l'unité du jeune, **l'approche doit être transversale, pluridisciplinaire et plurisectorielle**. Chaque adulte (professeurs, éducateurs, intervenants) participe à la réflexion et contribue aux actions auprès des jeunes. L'EARS est proposée tout au long de la scolarité, ces séances ne se substituent pas au rôle de l'enseignant qui travaille à partir des programmes scolaires. Sous la responsabilité du chef d'établissement, des intervenants formés peuvent être associés. Un dispositif en binôme est préconisé. L'EARS vise « à aider chacun à mieux se connaître, à discerner ce qu'il cherche pour son bonheur et à faire des choix sensés respectueux de lui-même et d'autrui » (Orientations pour l'EARS, document du SGEC, 2010).

EN RELATION AVEC LES FAMILLES

L'EARS se vit d'abord en famille où l'enfant, le plus souvent, est accueilli dans toutes les dimensions de son être et trouve la richesse d'une écoute attentive et affectueuse. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'établissement, en appui de ce qui est déjà semé, doit se donner **des moyens réguliers d'information et de concertation avec les familles**, voire proposer des lieux de formation et des lieux d'écoute.

EN LIEN AVEC LE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

Le projet éducatif d'un établissement catholique d'enseignement est référé à l'Évangile et à l'enseignement de l'Église. Cette dimension est particulièrement importante pour l'EARS. Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'équipe d'animation pastorale veillera à proposer une découverte de l'enseignement de l'Église, sous des formes appropriées et audibles pour les jeunes d'aujourd'hui.

EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Dans le cadre d'un projet cohérent et concerté, les établissements peuvent utilement solliciter des partenaires extérieurs pour des temps forts ou des actions plus régulières. De telles interventions peuvent permettre une parole plus libre et plus distanciée. La sollicitation de partenaires extérieurs **ne peut néanmoins désengager la communauté éducative de sa responsabilité, il ne s'agit pas d'un transfert de responsabilité, l'exercice de la responsabilité se situe déjà au niveau de la commande**.

EN LIEN AVEC LA VIE SCOLAIRE

L'école, comme lieu de vie, donne l'occasion quotidienne de relations interpersonnelles (respecter l'autre, se situer dans un groupe). Le dialogue avec la classe, l'heure de vie de classe en second degré, le dialogue entre un adulte et un élève sont autant de lieux structurants pour l'éducation affective.

Le règlement intérieur de l'établissement est un élément constitutif de l'éducation lorsqu'il fixe les préconisations et les interdits et prévoit les règles de la vie collective, fondées sur la tolérance, la civilité, le respect de soi et de son intimité, et le respect de l'autre, notamment de l'autre sexe.

DES LIEUX D'ÉCOUTE

Être écouté, poser les questions qui sont les siennes, exprimer ses éventuelles souffrances : l'établissement doit s'interroger sur les personnes-ressources aptes et formées à l'écoute. La mission du psychologue, de l'infirmière, des bénévoles formés, des cadres de direction en ce domaine sera précisée.

Des orientations pour des choix de supports

Les établissements catholiques d'enseignement respectent le référentiel des programmes de l'Éducation nationale.

Les programmes de SVT sont bien entendu intégralement assumés mais le choix des manuels n'est pas indifférent. Le conseil des professeurs concernés (travail en équipe) sera donc particulièrement vigilant dans ses choix.

L'établissement portera une grande attention aux documents concernant l'EARS, mis à disposition au Centre de Documentation et d'Information, ainsi qu'à la liste des sites éventuellement conseillés. Cela suppose un travail pour l'élaboration d'une doctrine pour le choix des contenus.

(Source : préconisations dans le cadre de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle – EC 75)

Témoignages



**Dominique
DECONINCK
(DDEC 75)**



C'est l'histoire d'une demande qui a rencontré une envie. Un IME recherche une scolarisation hors-les-murs pour des élèves en situation de handicap. Un chef d'établissement réfléchit à impulser une dynamique innovante dans son établissement.

L'IME Chaillot accueille des enfants de 6 à 14 ans, mêlant apprentissages scolaires et suivi médico-psychologique sur place. Dans un établissement aux allures de petite maison, une quarantaine de jeunes se retrouvent chaque matin pour des activités pensées pour eux par les enseignants, les éducateurs spécialisés, les rééducateurs, les psychologues.

L'école de l'Assomption Lübeck n'est pas très loin de l'IME. Elle scolarise dans un cadre verdoyant 540 enfants de maternelle et élémentaire et vit sous le même toit que le collège et le lycée. Le projet de l'établissement met en avant l'ouverture aux autres dans toutes ses dimensions.

L'attention de la Direction diocésaine est attirée par un courrier de l'IME Chaillot présentant un besoin de scolarisation pour des jeunes capables de vivre dans un établissement scolaire tout en étant pris en charge dans une petite classe à eux. C'est la vie quotidienne dans l'école qui présente un intérêt pour les enfants de l'IME, jouer en cour de récréation, déjeuner au self, chanter...

Création d'une Unité d'Enseignement Externalisée : pari réussi !

Quelques courriers et appels plus tard, une première rencontre permet aux adultes de se connaître, croiser leurs convictions et se retrouver autour d'un projet naissant. Les obstacles et les freins sont identifiés mais les motivations et les expertises des uns et des autres seront plus forts. C'est avec beaucoup de naturel et d'enthousiasme que la cheffe d'établissement de l'école Assomption-Lübeck a souhaité entrer dans le projet, affinant l'accueil pour tous de l'école. Après plusieurs rencontres et visites, suite à des discussions à bâtons rompus et des réunions de cadrage, les signatures sont apposées au bas de la Convention entre les deux établissements. La « classe arc-en-ciel » est née.

Depuis, c'est une belle aventure quotidienne, avec sept enfants de l'IME qui foulent le sol de Lübeck chaque matin. Ils sont attendus par leurs camarades de toutes les classes, des amitiés naissent et les enfants de l'école redoublent d'imagination pour proposer des moments communs.

Juin 2025, à l'heure du bilan les mots sont faciles à trouver. Réussite, engagement, joie.

”



Témoignages



Alexandra GEYNET
Adjointe au directeur
diocésain - 1^{er} degré

La Classe Soleil : un modèle d'inclusion pour les enfants autistes en maternelle

“ ”

L'école Sainte Jeanne d'Arc au Vésinet (78), la direction diocésaine de l'enseignement catholique des Yvelines, l'APEL et la fondation Perce Neige ont uni leurs forces pour créer un dispositif pour les enfants avec troubles du spectre autistique, appelée Classe Soleil. Cette dernière a ouvert ses portes en septembre 2022. Il en existait déjà deux à Paris et un dans les Hauts-de-Seine.

La Classe Soleil accueille de jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans qui n'ont pas développé totalement leur communication verbale et dont la scolarité en milieu ordinaire, même avec des aménagements et une AESH ne permet pas de répondre suffisamment à leurs besoins. Ils sont orientés par le centre PEDIATED, service de diagnostic et d'évaluation autisme de l'hôpital Mignot au Chesnay. La classe, limitée à six élèves, offre un environnement sécurisé et structurant, permettant une prise en charge précoce

et personnalisée des enfants avec troubles du spectre autistique, en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Mobiliser les capacités d'apprentissage et de sociabilisation des élèves par des approches éducatives, thérapeutiques et des enseignements adaptés privilégiant le travail en « 1 pour 1 » : 1 adulte pour 1 enfant, tel est l'objectif commun des intervenants.

L'encadrement est assuré par une équipe pluriprofessionnelle : une enseignante spécialisée pilote le dispositif, une psychologue assure la supervision, ASEM, AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap), et stagiaires issus de formations psycho-médico-sociales sont les référents des élèves. Cette organisation favorise une prise en charge globale et une scolarisation adaptée à temps plein, en lien étroit avec les partenaires médicaux et les familles. Ces dernières sont étroitement associées grâce, entre

autres, à des propositions de parcours proposées par Pediadet et des ateliers animés par l'association B-aba Autisme qui renforcent la guidance parentale.

Les six élèves de la classe Soleil sont en inclusion dans les classes de petites et moyennes sections sur différents temps d'apprentissage et les temps éducatifs communs comme les récréations et le repas. Neuvième classe de l'école Ste Jeanne d'Arc, la classe Soleil insuffle une dynamique inclusive à toute l'école. L'accueil de la diversité, dès le plus jeune âge, favorise l'ouverture d'esprit, la coopération et la solidarité entre tous les élèves.

Grâce à une organisation adaptée, des méthodes éprouvées et l'implication de toute une équipe pluriprofessionnelle, il est possible d'offrir à chaque enfant une place à l'école dès la maternelle. ” ”





Eric DUPUIS
Enseignant en SEGPA



Adeline BOURHIS
Responsable SEGPA

Témoignages

Un jardin pédagogique
au cœur des apprentissages

“

Ce projet a pour objectif premier de valoriser le travail des élèves de SEGPA de SAINT-CHARLES à ATHIS-MONS, qui en sont les acteurs principaux. Inspiré du jardin du Moulin Jaune à Crécy-la-Chapelle, ce projet artistique favorise les synergies entre différentes matières et niveaux scolaires.

Le jardin pédagogique est ainsi devenu un véritable support d'apprentissage interdisciplinaire, offrant un cadre propice à la collaboration, à l'enrichissement des pratiques et à l'innovation éducative.

Chaque enseignant a apporté sa contribution au projet selon son propre rythme, en concevant divers supports pour l'exposition finale. La souplesse et la liberté d'expression ont permis à chacun de laisser libre cours à sa créativité tout en respectant le thème défini. Ainsi, ont pris vie des œuvres plastiques, des totems, des instruments et objets issus du recyclage, ainsi que des scènes paysagères.

Cette autonomie a favorisé une forte implication et un engagement collectif. Le jardin pédagogique a été investi dans son intégralité, transformé en une véritable galerie à ciel ouvert où les œuvres des élèves se sont croisées. Ce projet a permis de favoriser l'entraide, croiser les compétences et valoriser le travail des élèves de SEGPA auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Forts de cette belle réussite, nous souhaitons poursuivre l'aventure en intégrant encore davantage les disciplines et en approfondissant le lien avec les programmes scolaires et l'éducation au développement durable. Une réflexion en amont est déjà en cours pour enrichir cette belle dynamique !

”



Témoignages



Axelle de TAPPIE
Responsable école
inclusive DDEC 92

Malakoff - le « forum des ULIS »

Avec un accompagnement adapté, les élèves en situation de handicap réussissent à trouver leur voie. D'où l'initiative de l'Enseignement catholique des Hauts-de-Seine d'une matinée de rencontres et de témoignages pour ouvrir des perspectives à ces jeunes.



Le 11 janvier 2025, le collège Notre-Dame de Malakoff (92) a accueilli le forum Ulis, une journée dédiée à l'orientation des élèves à besoins spécifiques. Organisé pour la première fois avec la direction diocésaine, cet événement a rassemblé 250 participants : familles, associations et professionnels, tous réunis pour accompagner ces jeunes dans leurs choix scolaires et professionnels. « Trouver sa voie en situation de handicap est un défi, mais avec un accompagnement adapté, ces élèves réussissent », a déclaré Caroline Couturier, cheffe d'établissement.

Pour répondre aux besoins concrets des participants, six pôles thématiques avaient été installés, abordant des sujets variés, de l'enseignement personnalisé aux ressources associatives. Audrey, mère d'un collégien en 4^e, salue l'initiative : « Mon fils rêve de devenir maître-chien, mais ce parcours nous paraît intimidant. Alors, il fait des stages pour découvrir la réalité : Guerlain, Orange, le Secrétariat général de la Défense... » Jean-Marc Boulin, directeur d'exploitation

chez Sodexo, insiste sur l'importance de ces expériences : « Ces jeunes sont une véritable richesse pour nos entreprises. Je leur conseille toujours d'oser, de tester différents stages pour mieux définir leur voie. Et surtout, qu'ils n'hésitent pas à parler de leur handicap à leur employeur pour permettre des conditions de travail adaptées. » Maxime, 28 ans, incarne cette réussite. Ancien élève d'une Clis – devenue Ulis –, il a exploré de multiples horizons : CAP Petite Enfance, bâtiment, puis intérim dans la vente et l'événementiel. « J'aime toucher à tout. Ça a été un long chemin pour trouver ma place », explique-t-il. Pour Djamila Jupille, son ancienne enseignante spécialisée et cheville ouvrière du forum, cet événement répond à une demande croissante : « L'événement accueillait au départ une poignée de familles mais ça a pris de l'ampleur. » Une étude menée en 2022 par l'Ifop et l'association Tremplin Handicap révélait que 77 % des jeunes en situation de handicap considéraient l'accès à un poste en alternance comme particulièrement difficile.



Prochain forum
des ULIS :
samedi 10 janvier 2026
– Notre Dame de France –
Malakoff
Renseignements et inscriptions :
a.detappie@ec92.eu

Témoignages



Trois questions à Mathis et sa famille

De l'Ulis en primaire à une Segpa en menuiserie, puis un CAP d'ébéniste, jusqu'à ses études actuelles en design, Mathis a su trouver sa voie. Pour ses parents Myriame et Éric, l'information et les rencontres ont été les véritables moteurs d'un chemin qui va bien au-delà des parcours balisés et des plans tracés.

En quoi ce forum vous a-t-il aidé et pourquoi témoignez-vous aujourd'hui en tant que famille ressource ?

Myriame : Quand Mathis était en primaire, en Ulis, ce forum nous a beaucoup aidés. Nous étions perdus et angoissés sur son avenir. Découvrir des structures adaptées, comme la Segpa, nous a ouvert des portes et offert des perspectives concrètes. Aujourd'hui, je veux à mon tour aider et donner un visage à ce parcours pour que les familles sachent que c'est possible. J'aime-rais rassurer celles qui se sentent démunies, comme nous l'étions à l'époque.

Quel rôle ce forum a-t-il joué dans vos choix ?

Eric : Lors de la première réunion, nous étions dans le flou total. Je me souviens d'un moment clé avec son enseignante, où elle nous a parlé de la Segpa, une solution que nous ignorions complètement. Ce forum a comblé ce manque d'information et nous a permis de mieux orienter Matis. Aujourd'hui, je suis là pour partager notre expérience avec d'autres parents et les rassurer. Il y a des solutions, et ce forum en est la preuve.

Que diriez-vous à d'autres jeunes en situation de handicap ?

Mathis : Je leur dirais de croire en eux, mais aussi d'être prêts à avancer étape par étape. J'ai toujours voulu travailler dans un métier manuel et grâce au soutien de mes parents et de mes enseignants, j'ai suivi un parcours qui me passionne : Ulis, Segpa en menuiserie, CAP ébéniste, bac pro, et maintenant une école de design. Ce n'est pas facile, mais on peut réussir si on est bien accompagné.



Mathis et ses parents Myriame et Eric

Victor, Arnaud et Maxime témoignent

Victor, Arnaud et Maxime, anciens élèves de l'Ulis du collège Notre-Dame de Malakoff (92), sont venus partager leurs expériences lors du forum Ulis de l'établissement. Presque trentenaires aujourd'hui, ils ont roulé leur bosse dans des domaines variés et emprunté des chemins différents, parfois semés d'embûches. Ils ont pourtant un message commun : avancer ensemble.

Victor : Je travaille chez Cojean depuis huit ans. Grâce à l'association qui m'a accompagné, j'ai trouvé cet emploi qui me plaît beaucoup. Je commence à 10h30, je m'occupe de la plonge, je dessers les tables, et je veille à ce que tout soit propre. C'est un travail important et j'en suis fier. À côté, je pratique la self-défense, ce qui m'a aidé à prendre confiance en moi. Même si ça n'a pas toujours été facile, avec des hauts et des bas, je suis heureux d'en être arrivé là et de pouvoir maintenant aider les plus jeunes à avancer.

Maxime : Après la Clis en CM2, j'ai intégré l'Ulis au collège. Mon parcours professionnel a été un peu chaotique.



Victor, Arnaud et Maxime

J'ai commencé par un CAP Petite Enfance à Vanves, puis j'ai multiplié les expériences pour me trouver. J'ai fait des stages en peinture, bâtiment, mise en rayon, et même du street marketing où je me déguisais parfois en SpiderMan ou en Père Noël pour vendre des événements. Ensuite, j'ai travaillé deux ans chez McDonald's pour me prouver que je pouvais tenir sur la durée. Aujourd'hui, je fais de l'intérim en événementiel et en vente, comme à la Fnac, où j'étais vendeur en produits éditoriaux. C'est en avançant que j'ai appris à mieux me connaître.

Arnaud : Après la Clis, j'ai fait quatre ans en Segpa, puis un CAP Horticulture, mais je ne l'ai pas obtenu. Ça n'a pas été simple mais je ne me décourage pas. Depuis deux ans, je travaille chez Facilitrans à la gare du Nord, où je ravitailler les trains Thalys et Eurostar. Je suis content d'avoir trouvé un emploi stable. Le handicap ne doit pas empêcher de réussir, mais il faut être accompagné, et la MDPH m'a beaucoup aidé. Mon conseil aux jeunes, c'est de ne pas hésiter à demander du soutien.

Un rappel des priorités nationales :

réussir la transmission des savoirs, garantir un climat scolaire serein, et promouvoir les valeurs républiques, dans un cadre sécurisé et bienveillant.



AXE 1

CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Il est nécessaire d'élever toujours plus le niveau de nos élèves tout en développant les compétences psychosociales qui participent à leur bien-être et à leur réussite.

a) La maîtrise des savoirs fondamentaux:

Les évaluations nationales, en légère progression, révèlent néanmoins des compétences à renforcer. Dès la maternelle, l'accent doit être mis sur :

- le développement du langage et l'acquisition d'un vocabulaire riche et précis,
 - l'entrée dans les premiers apprentissages mathématiques,
 - l'acquisition de l'autonomie,
 - le plaisir d'apprendre,
- le tout dans un cadre à la fois structurant et bienveillant.

À cette fin, de nouveaux programmes de français et de mathématiques, adossés aux travaux de recherche, seront mis en œuvre de la petite section à la 6e, avec des ressources à disposition des enseignants.

b) Rénover la formation initiale et continue:

Une réforme de la formation initiale entrera en vigueur dès la session 2026 des concours afin de :

- attirer davantage de candidats,
- préparer plus tôt au métier,
- éléver le niveau de formation des futurs professeurs.

La formation continue sera adaptée aux besoins de chaque territoire :

- constellations ou résidences pédagogiques,
- plans de formation en français et mathématiques s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales.
- une formation adaptée pour les enseignants des classes dédoublées.

AXE 2

BÂTIR UNE ÉCOLE DE L'ENGAGEMENT, DE LA JUSTICE ET DE LA RESPONSABILITÉ

L'École a pour mission de s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques ou culturelles qui freinent la réussite et l'ambition de nos élèves.

a) L'école, lieu d'appropriation des valeurs républicaines:

- La priorité est de promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République, par un effort de formation des personnels.
- L'accompagnement des établissements dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les autres formes de discrimination, sera renforcé.

b) Le refus des inégalités de destin :

- Une attention soutenue sera portée aux territoires les plus fragiles, notamment l'école rurale.
- Des internats d'excellence, ouverts à des élèves issus de tous les milieux et territoires, permettront de bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté, ainsi que d'opportunités nouvelles.
- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales, initiée dès le début de la scolarisation, permettra de réduire précocement les écarts.
- 100 nouvelles toutes petites sections (TPS) par an seront ouvertes en 2026 et 2027.



- Dès l'école primaire, les enseignants seront formés aux gestes pédagogiques qui favorisent la confiance des filles dans leurs capacités à réussir en mathématiques et en sciences, et de nouveaux dispositifs pédagogiques donnant toute leur place aux filles seront expérimentés.
- 100 % des établissements s'engageront dans le dispositif de labellisation égalité filles-garçons.
- Pour une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers, des pôles d'appui à la scolarité (PAS) seront déployés, et permettront d'apporter une réponse dans des délais raccourcis.

c) Les apprentissages transversaux, au cœur des missions de l'École

- Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar) pour l'école maternelle et élémentaire (et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars) pour le collège et le lycée) sera mis en œuvre dès 2025.
- La mise en œuvre renforcée des parcours éducatifs, permettra de faire vivre les valeurs de l'École de la République, de développer les compétences transversales, de favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances.

- 3. La promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale.

Chaque circonscription devra disposer d'un protocole santé mentale opérationnel avant la fin de l'année 2025 et deux personnels repères seront formés. Un référent santé mentale sera nommé dans chaque département.

L'école continuera à favoriser la pratique sportive et physique de tous les élèves (EPS, 30 minutes d'activité physique quotidienne, développement du sport scolaire).

L'école doit promouvoir un usage raisonnable du numérique, tenant compte des enjeux de santé et de bien-être des élèves.

b) Refuser toute forme de violence :

Une stratégie pour une École plus sûre et protectrice sera mise en œuvre dès la rentrée 2025 (protection des élèves et des personnels, climat scolaire serein, engagement et responsabilisation des tous les acteurs de la communauté éducative).

Elle s'appuiera sur :

- Le plan «Brisons le silence, agissons ensemble»,
- la poursuite du programme Phare,
- le renforcement des outils de prévention et d'intervention : le 30 18, l'éducation aux médias et à l'information, des mallettes de ressources pour la gestion et le suivi des situations de harcèlement, etc.

L'objectif est de créer une école accueillante, inclusive et protectrice, où chaque élève peut apprendre dans un climat de confiance et de respect mutuel.



AXE 3

GARANTIR LES CONDITIONS D'UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE ET QUI RASSEMBLE

a) Offrir un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève/tous les élèves :

L'école joue un rôle essentiel pour la santé et le bien-être des élèves. Trois priorités se dégagent :

1. La détection précoce des troubles ou signaux faibles,
2. La prévention active des situations à risque,

Lien vers la circulaire



L'éducation inclusive dans le projet de l'Enseignement catholique

L'Enseignement catholique, fidèle à son inspiration et aux valeurs de ses créateurs, a fait de l'accueil de tous les élèves une priorité absolue, affirmant une vision éducative fondée sur la dignité de chaque élève et sur l'importance de l'alliance éducative avec les familles.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a été un catalyseur important, nous invitant à repenser et à enrichir nos pratiques éducatives pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves, en particulier les plus fragiles, et à un changement de paradigme qui a infléchi nos pratiques.

Cet engagement s'est concrétisé par le passage progressif d'une approche intégrative à une véritable culture inclusive, marquée par la création de dispositifs innovants notamment autour du parcours de l'élève au sein de nos écoles, collèges et lycées.

Ce projet s'inscrit dans une vision plus large de l'éducation, celle de l'éducation intégrale, qui place la personne humaine au centre, en cultivant non seulement les savoirs, mais aussi le rapport à soi, aux autres, au monde et à Dieu. Nous sommes déterminés à construire tous ensemble des environnements éducatifs véritablement ouverts à tous, où chaque élève peut s'épanouir pleinement et trouver sa place dans la communauté éducative. En célébrant le vingtième anniversaire de cette loi historique, l'Enseignement catholique souhaite franchir une nouvelle étape dans sa démarche, en renforçant l'accessibilité universelle des environnements scolaires et pédagogiques.

I. L'éducation inclusive au cœur de notre mission

Ancré dans une pédagogie de l'alliance, le projet éducatif de l'Enseignement catholique valorise la diversité et promeut une solidarité authentique où chacun contribue à la fraternité humaine. L'éducation inclusive, pour l'Enseignement catholique, dépasse le simple « accueil de tous ». Elle incarne une vision intégrale de la personne humaine, respectant chaque élève dans sa singularité. Nous reconnaissons la fragilité non comme une faiblesse, mais comme une occasion de construire ensemble une humanité plus fraternelle.

LA VISÉE D'UN ACCUEIL INCONDITIONNEL DE CHAQUE ÉLÈVE

Au sein de l'Enseignement catholique, l'éducation inclusive débute par un accueil inconditionnel de chaque élève, sans distinction de situation, de capacité ou d'origine. Nous reconnaissons en chaque enfant une personne unique et précieuse, dotée de talents et de potentialités propres. Cet engagement se traduit par la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques adaptées qui tiennent compte des besoins spécifiques de chacun :

- Réorganisation des rythmes et des espaces
- Evolution des postures des professionnels
- Travail d'équipe renforcé

Ainsi, nous affirmons que chaque élève a sa place et peut contribuer activement à la vie de la communauté éducative.

VALORISER LA DIVERSITÉ ET ACCUEILLIR LA FRAGILITÉ

Nous accueillons chaque élève dans sa singularité, en valorisant l'altérité et en prenant en compte les fragilités de chacun. Nous croyons que la richesse d'une communauté éducative repose sur la reconnaissance de l'unicité de chaque enfant, y compris ses vulnérabilités.

Nous considérons la diversité comme une richesse fondamentale qui enrichit l'expérience éducative de tous. Chaque élève apporte sa propre histoire, ses expériences et ses perspectives, contribuant ainsi à une communauté éducative diverse et dynamique.

L'hétérogénéité des élèves constitue la ressource indispensable pour initier des pratiques pédagogiques collaboratives au service du développement de chacun :

- Pédagogies coopératives
- Travail entre pairs, pratiques de co-développement
- Pédagogies institutionnelles

Accueillir la fragilité fait partie intégrante de cette rencontre de l'autre. Qu'il s'agisse de difficultés socioéconomiques, de besoins éducatifs spécifiques, de situations de handicap ou de situations personnelles complexes, nous voyons ces fragilités comme des occasions de croissance, de solidarité et d'apprentissage mutuel.

II. L'alliance éducative avec les familles

L'alliance avec les familles est au cœur de notre démarche éducative. Nous sommes convaincus que l'éducation est une responsabilité partagée, où l'école et les parents collaborent étroitement pour accompagner chaque enfant sur le chemin de la réussite et de l'épanouissement.

Cette relation de confiance est fondamentale pour créer un environnement scolaire sécurisant et bienveillant. Rendre l'apprentissage accessible nécessite d'articuler besoin de l'élève, particularité de la situation d'apprentissage et pertinence des compensations ou des aides proposées. Ensemble, école et famille, nous construisons des parcours éducatifs respectant les singularités de chaque élève,



tout en mettant en avant les valeurs de solidarité et d'entraide. Cette démarche se traduit par des initiatives concrètes :

- des dispositifs d'accompagnement personnalisés,
- des moments de dialogue renforcés avec les parents,
- une pédagogie flexible s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque enfant.

L'enjeu est de permettre aux familles de participer à la scolarité de leur enfant dans un respect des fonctions et des prérogatives de chacun.

Par cette relation de confiance et de coopération avec les familles, nous créons un environnement éducatif sécurisant et bienveillant, propice au développement harmonieux de chaque élève. En cultivant une alliance éducative forte, nous renforçons la cohésion et l'humanité de la communauté scolaire.

III. L'engagement pour une éducation intégrale

Notre projet éducatif ne se limite pas à la transmission des savoirs. Il vise le développement intégral de la personne, tant sur le plan intellectuel qu'affectif, moral et spirituel. Inspirés par la vision chrétienne de l'anthropologie, nous croyons que chaque élève est porteur d'une dignité inaliénable et d'un potentiel unique.

L'éducation intégrale considère chaque enfant dans l'entièreté de sa personne : son épanouissement ne peut être réduit à une seule dimension. Ainsi, nous cherchons à nourrir à la fois l'esprit, le cœur et l'âme de chaque élève. Cette approche suppose de développer en eux un sens du Beau et du Bien.

La fragilité est commune à l'humanité : nous sommes tous vulnérables à un moment ou à un autre. L'accueil de cette fragilité et la valorisation de l'altérité sont les fondements d'une éducation qui prépare les jeunes à une vie éthique et responsable. Nos établissements offrent des espaces où les élèves apprennent à grandir en humanité, à faire preuve de solidarité, et à contribuer activement à une société plus juste.

L'éducation intégrale s'inscrit dans une dynamique de transformation personnelle et collective. Ce processus engage des transformations chez les élèves et chez les acteurs de la communauté éducative. En accompagnant chaque élève dans son parcours unique, nous formons des apprenants, citoyens, éclairés et responsables, prêts à s'engager dans la société d'aujourd'hui et de demain.

IV. L'éducation inclusive : un enjeu collectif

L'école est le lieu d'apprentissage de tous les élèves. L'éducation inclusive consiste à offrir à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, un environnement d'apprentissage où chacun a sa place. Elle cherche à éliminer les barrières qui empêchent certains enfants de participer pleinement à la vie scolaire. Pour réussir, elle nécessite l'engagement de toute la communauté éducative : élèves, parents, partenaires, équipes éducatives, bénévoles...

Cela implique :

- De faire un état des lieux sur les pratiques
- De poursuivre l'engagement en faveur de la formation des enseignants spécialisés
- De proposer à tous les personnels des temps formatifs mettant en valeur non pas les systèmes de compensation, mais ceux de l'accessibilité universelle
- De faire connaître l'existant
- De réfléchir ensemble à un champ des possibles en s'ouvrant notamment à des partenariats divers (médico-social, monde professionnel...)

Construire « l'école pour tous » n'est pas une utopie, l'idéalisation d'une volonté généreuse, mais bien une réalité. Elle nécessite pour cela un engagement collectif résolu, effectif et adapté, tenant compte des besoins des élèves et de la complexité des enjeux à tenir vis-à-vis des équipes et des familles.

Conclusion

Par ce texte et par la dynamique qui va l'accompagner, l'Enseignement catholique réaffirme avec force son engagement à faire de l'éducation inclusive une réalité vécue au quotidien. Cet engagement n'est pas seulement une réponse aux défis du présent, mais une vision pour l'avenir : une éducation qui prépare à une société plus fraternelle.

Loin d'être une simple adaptation aux nécessités légales, notre projet éducatif vise à transformer chaque fragilité en une force, chaque altérité en une richesse. C'est ainsi que nous entendons poursuivre notre mission, en offrant aux jeunes générations les clés pour grandir en humanité et pour façonner un monde plus accueillant et solidaire.

Quel plan pour qui ?

PAI

- ▶ aménagements de la scolarité
- ▶ traitement médical
- ▶ protocole d'urgence



Veuillez scanner ce QR Code pour visualiser le document complet

PPS

- ▶ orientation ou accompagnement
- ▶ aménagements et adaptations pédagogiques
- ▶ aide humaine
- ▶ attribution de matériels pédagogiques adaptés

QUEL PLAN ?

QUI SOLICITER ?

POUR QUI ?

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

le médecin scolaire
ou le chef d'établissement
ou le directeur de l'école

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

la famille saisit la MDPH avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent

pathologies chroniques
intolérances alimentaires
allergies

situation de handicap

troubles des apprentissages

sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe
ou à la demande de la famille

PPRE

le chef d'établissement
ou le directeur de l'école

maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences

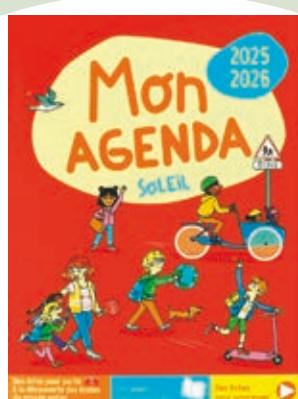
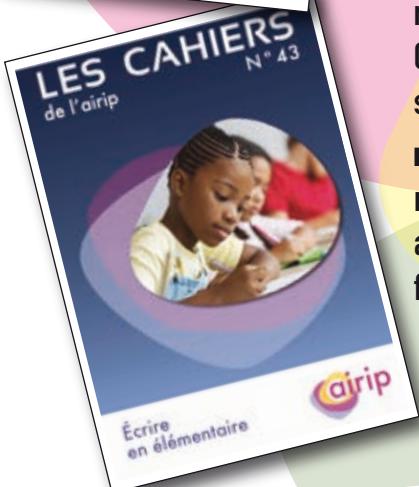
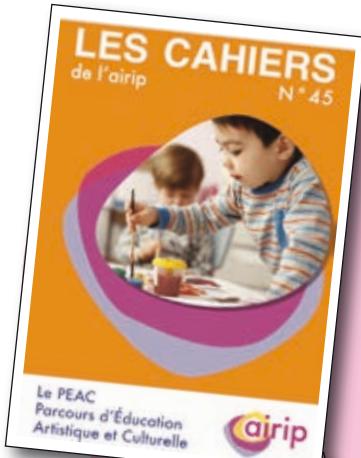
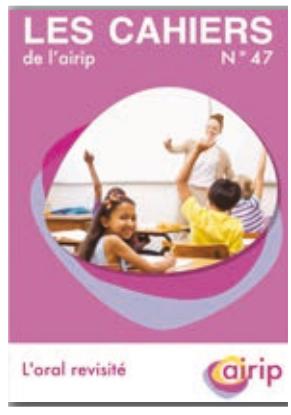
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

PAP

- ▶ aménagements et adaptations pédagogiques



**DES
PUBLICATIONS
TRAVAILLÉES
PAR DES
ENSEIGNANTS
POUR LES
ENSEIGNANTS**



**ASSOCIATION INTERDIOCÉSAINE
POUR LA RECHERCHE
ET L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**
c/o ISFEC IDF

39 rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS

Site : <http://www.airip-idf.com>
Courriel : airip@orange.fr

L'AIRIP est née de la collaboration des diocèses d'Île-de-France, en partenariat avec l'institut de formation initiale des professeurs d'Île-de-France (ISFEC-IdF).

L'AIRIP regroupe des enseignants, des chefs d'établissement, des formateurs de l'enseignement catholique d'Île-de-France.

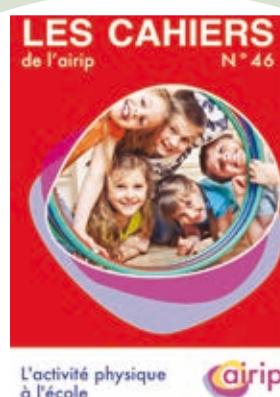
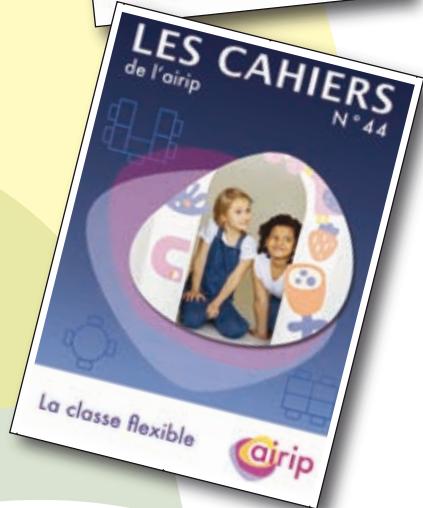
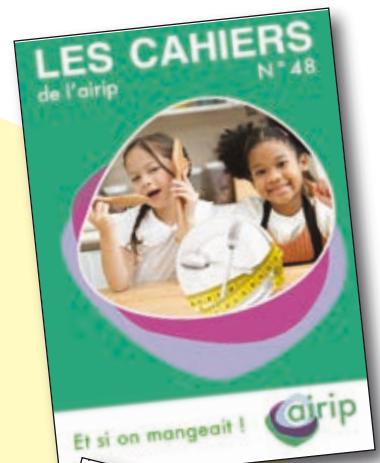
■ Ils mettent en commun leurs diverses expériences et, accompagnés par l'association, sont à l'origine de publications pédagogiques :

Les Cahiers de l'AIRIP.

■ Ces professionnels témoignent aussi de leurs recherches par des vidéos complémentaires aux Cahiers, tournées dans des classes, et qui présentent des pratiques intéressantes ...

■ Un grand nombre d'enseignants de l'enseignement catholique choisissent également d'utiliser avec leurs élèves cet outil pédagogique spécifique, fruit du partenariat BAYARD/AIRIP :

"Mon AGENDA"



Orientations pour la formation

Texte adopté par le Comité national de l'Enseignement catholique du 27 mars 2025

« En référence aux articles 332 et 334 du Statut de l'Enseignement catholique, la responsabilité de l'adoption des orientations est confiée au Comité national de l'Enseignement catholique afin qu'elles soient vraiment reçues comme les orientations de la politique de formation pour tous les acteurs concernés : enseignants, futurs enseignants, personnels des établissements, bénévoles. Ces orientations sont adoptées pour une durée de cinq à six ans. Un mécanisme d'actualisation des orientations, pendant leur durée de validité, sera créé. »

Préambule

Article 75 : Rejoindre l'école catholique demande à chacun d'inscrire ses compétences et sa liberté personnelle dans des visées éducatives partagées. Cela crée un droit et un devoir à l'accompagnement et à la formation, adaptés à la responsabilité confiée. Plus largement les responsables de l'Enseignement catholique s'attachent à une gestion des ressources humaines éclairée et nourrie par la conception chrétienne de l'homme et de son développement.

Les communautés scolaires du réseau des établissements catholiques d'enseignement associés à l'État par contrat doivent faire face aujourd'hui à de nombreux défis : défi du recrutement des enseignants, défi de la mixité sociale et scolaire, défi de l'écologie, du vivre ensemble, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle, défi du numérique, de l'intelligence artificielle... Autant de profondes révolutions anthropologiques, éducatives et pédagogiques qui demandent aux enseignants et à l'ensemble des personnels de droit privé exerçant dans l'Enseignement catholique de faire évoluer leurs pratiques professionnelles avec discernement et d'être accompagnés et soutenus dans ces bouleversements.

Ces défis appellent plus que jamais à mobiliser les ressources des traditions éducatives chrétiennes afin de penser une gouvernance collective et partagée de la formation permettant de soutenir une politique globale de formation qui veille à :

- apporter une attention spécifique à l'accueil et à la formation des nouveaux entrants dans l'Enseignement catholique,
- développer une culture collective et mutualisée de la formation en favorisant notamment la mixité des publics,
- garantir à chacun des acteurs de l'Enseignement catholique un égal accès à la formation,

- prendre en compte les spécificités territoriales tout en maintenant une cohérence nationale,
- mettre en œuvre un modèle économique et un fonctionnement administratif visant à rendre pérennes les propositions de formation et favorisant les process communs,
- articuler formation initiale et formation continue dans une perspective de développement professionnel tout au long de la carrière.

Afin d'accompagner ce mouvement, le CNEC définit 4 orientations majeures pour la politique de formation de l'Enseignement catholique visant à donner cohérence à l'ensemble de l'écosystème de formation initiale et continue.

Orientation 1

Former à la connaissance et à la compréhension des enjeux de la mission éducative et du projet spécifique de l'Enseignement catholique

- Susciter l'intérêt, la curiosité pour le projet de l'Enseignement catholique et développer la connaissance des fondamentaux institutionnels et du caractère propre.
- Former à l'anthropologie chrétienne qui fonde l'acte éducatif.
- Intégrer la connaissance des autres religions et former au dialogue interculturel et interreligieux.
- Travailler à l'articulation entre les pratiques professionnelles et les visées du projet éducatif spécifique.
- Acculturer à la dimension d'anthropologie chrétienne des projets éducatifs et projets d'établissement ancrés dans la diversité des charismes et des traditions éducatives.
- Former à la compréhension de la laïcité dans l'Enseignement catholique.

Orientation 2

Ouvrir l'humain à un monde en transformation : prendre en compte les enjeux éducatifs et sociaux

- Entretenir une culture de la bientraitance et déployer les formations garantissant la prise en compte des diversités et des fragilités.
- Dans le monde d'aujourd'hui, en évolution rapide, incarner le changement pour faire évoluer ses pratiques et former aux transformations :
 - > affermir la formation à l'éthique, au discernement, à l'esprit critique, notamment dans l'utilisation des technologies, dont l'intelligence artificielle,
 - > développer les compétences en matière d'inclusion, de mixité sociale et scolaire,
 - > intégrer les enjeux du développement durable et de l'écologie intégrale,
 - > préparer les enfants, les jeunes, les apprentis à la citoyenneté, à la liberté responsable et à l'altérité dans un monde complexe et multiculturel,
 - > adapter les formations aux évolutions du monde professionnel, notamment dans l'enseignement supérieur et la voie professionnelle,
 - > renforcer la formation aux pédagogies alternatives et innovantes.

Orientation 3

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'écosystème de la formation

- Encourager l'innovation pédagogique et l'expérimentation.
- Développer la formation des formateurs afin qu'ils soient porteurs du projet de l'Enseignement catholique.
- Renforcer la culture de l'évaluation afin que l'impact de la formation et son adaptation aux besoins soient garantis.
- Être attentif à l'équilibre entre formations en présentiel, en distanciel asynchrone ou de format hybride.
- Garantir l'accessibilité des formations à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.
- Garantir que l'offre de formation réponde bien aux besoins des personnels et des territoires.
- Renforcer la collaboration et la coordination entre l'ensemble des acteurs de l'Enseignement catholique au service de la formation..



Orientation 4

Dynamiser la recherche appliquée en réseaux d'acteurs et/ou d'établissements pour accompagner les mutations

- Développer la recherche appliquée comme une modalité de promotion et de développement des compétences des acteurs et ainsi promouvoir l'établissement formateur.
- Se fixer des axes prioritaires et stratégiques de recherche en lien avec les questions vives portées par l'Enseignement catholique.
- Promouvoir la recherche appliquée avec des collectifs de recherche associant des personnels des établissements, des formateurs et des chercheurs, et rendre les établissements prescripteurs de cette forme de recherche.
- Encourager les collaborations et mutualisations (via par exemple des observatoires, laboratoires, assises, formations, programmes de recherches, etc) des ressources, des moyens, des résultats de recherche..
- Ouvrir à la diversité des livrables (outils, activités, formations, publications...) afin de garantir le partage des résultats des recherches menées, de soutenir leur diffusion sur le terrain professionnel et ainsi de contribuer à l'évolution des pratiques.
- Sécuriser les modèles économiques de la recherche appliquée pour la rendre pérenne et accessible à tous.

Devenir animateur EVARS

Ouvert aux enseignants et personnels des établissements catholiques

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Face aux enjeux éducatifs contemporains – affectivité, sexualité, respect de l'autre, consentement, prévention des violences – les établissements de l'Enseignement catholique sont appelés à proposer **une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS)** fidèle à leur projet éducatif et au respect de la personne.

Le **BO d'avril 2025** affirme clairement la nécessité de former des éducateurs référents, aptes à **accueillir la parole des jeunes, animer des temps d'échange**, et répondre avec justesse aux questions liées à la vie relationnelle et sexuelle. Ce parcours de formation, certifiant, vise à doter les **enseignants, éducateurs, APS, chefs d'établissement ou adjoints en pastorale** des compétences humaines et professionnelles nécessaires pour tenir cette mission essentielle dans un climat de confiance et de bienveillance.

Objectifs de la formation :

- Acquérir une **posture professionnelle ajustée**, enracinée dans une anthropologie chrétienne de la personne.
- **Accueillir la parole des élèves** avec bienveillance et discerner les enjeux sous-jacents.
- **Animer des sessions EVARS** dans le respect du cadre scolaire et éducatif.
- Informer, faire réfléchir, prévenir, orienter et agir face aux **questions sensibles** (sexualité, consentement, genre, pornographie, violences, handicap, etc.).
- **Travailler en réseau** avec les équipes pédagogiques, pastorales, les familles et les structures partenaires.

INFORMATIONS PRATIQUES :

De novembre 2025 à février 2027

140 h en présentiel + 20h de stage

Parcours construit en articulation avec les orientations nationales du Ministère de l'éducation nationale et du Secrétariat Général de l'Enseignement catholique en la matière.

Formation qualifiante (en cours d'agrément) : Educateur à la Vie.

Financement possible par FORMIRIS pour les enseignants et par AKTO pour les membres du personnel.



Concrètement en établissement :

Un travail de recensement à partir du programme EVAR(S) de ce qui est fait niveau par niveau de classe, matière par matière, permet de mettre en évidence que l'essentiel voire l'ensemble du programme obligatoire est déjà assuré par les enseignants grâce aux différents enseignements.

Mais ce que nous continuons à appeler EARS dans l'enseignement catholique est plus large que le programme obligatoire EVAR(S). L'EARS est ancrée sur la vision anthropologique chrétienne de l'homme en tant qu'être de relation et de communion. L'EARS prend tout son sens lorsqu'elle est portée par le projet éducatif de l'établissement, enraciné dans une vision chrétienne de la personne humaine. Elle vise à promouvoir la dignité de chaque élève, le respect des différences, et la construction de relations justes, responsables et ouvertes à l'autre. Elle s'inscrit dans une anthropologie chrétienne intégrale, qui reconnaît l'unité du corps, de l'âme et de l'esprit, et la vocation de la personne à l'amour et à la liberté.

CONDITIONS REQUISES

- Diplôme ou d'un titre de niveau II

CONTACT

Marie EVENAS

Chargée de mission Établissements Second Degré
Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique du Val de Marne
Marie.evenas@eveche-creteil.cef.fr

01.45.17.23.63

DIPLÔME UNIVERSITAIRE 2025-2026

ABUS ET BIENTRAITANCE

Écouter, accompagner, prévenir

Le DU « Abus et bientraitance » est un parcours de formation menant à l'obtention d'un diplôme universitaire propre à l'ICP. Il forme les acteurs engagés à aiguiser une sensibilité mais aussi et surtout à développer des compétences qui permettent une analyse systémique de la question des abus et susceptible d'aider à apporter une réponse institutionnelle appropriée.

Il est fondé pour permettre aux personnes formées de devenir aptes à intervenir au niveau de la prévention des risques, de l'accueil, de l'accompagnement des victimes, du suivi des procédures, de l'entrée dans les processus de reconnaissance et de réparation tels qu'ils sont mis en place dans les institutions.

Il s'articule autour d'un programme en 8 sessions de 2 jours comprenant des ateliers et des échanges pratiques, ainsi que des cours et des séminaires interdisciplinaires.

CONDITIONS REQUISSES

- Titulaire du baccalauréat ou diplôme équivalent
- Avoir une expérience dans le domaine de l'écoute des victimes et/ou avoir accompli des missions de prévention

VOIES D'ACCÈS POSSIBLES

> En formation initiale ou en formation continue.

Les cours se tiendront à Paris et à Fribourg, majoritairement en simultané entre les deux sites, à l'exception de la première session en octobre, qui aura lieu uniquement à Paris, et de l'avant dernière, prévue à Fribourg.



Contact pour en savoir +
abus.bientraitance@icp.fr
 01.44.39.52.54



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

THEOLOGICUM
Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses
ISPC - INSTITUT SUPÉRIEUR
DE PASTORALE CATÉCHÉTIQUE

ec
enseignement
catholique
Crec Ile-de-France



CCRFE
Centre Catholique Romand
de Formations en Eglise

Culture numérique

Comment la culture du numérique nous invite à revisiter les relations éducatives et pédagogiques au sein de nos communautés ?

C'est en ouvrant une large fenêtre que trois acteurs de la formation de l'enseignement supérieur (Atelier 10, l'ISEP et la FACEF) ont initié une réflexion commune sur les relations pédagogiques et éducatives à l'ère du numérique, à travers un projet de recherche action.

Qui sont les acteurs du projet ?

L'atelier 10 est le réseau des établissements de l'Enseignement catholique IDF, proposant des parcours de formation numérique et informatique de la 2nde au Master. Il est composé de 10 lycées et Unités de Formation en Apprentissage. L'ISEP est une école d'ingénieurs du numérique membre de la FESIC. Le Centre d'Etudes et d'Innovation Communauté Educative Inclusive (CEICEI) de la Faculté d'Education et de Formation (FacEF) développe et accompagne des projets expérimentaux autour de l'éducation au sein de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

La rencontre progressive entre les acteurs a permis de faire ressortir des questionnements de chacun sur l'évolution des pratiques pédagogiques d'une part, et leurs effets au sein des communautés éducatives d'autre part. Ainsi, par tâtonnement est née l'idée d'une première rencontre le 12 décembre 2024 entre les acteurs de la formation pour échanger autour de l'évolution du numérique, le bien être pédagogique et éducatif.

Un temps de rencontre, d'écoute et d'échanges

La première partie de l'après-midi a permis aux acteurs de se rencontrer par groupe pour échanger autour d'un questionnement personnel :

Y a-t-il une expérience pédagogique qui m'a particulièrement marquée ?

Dans un monde idéal, quel serait mon plus grand rêve pédagogique pour mes étudiants ?

Le retour des groupes a permis de faire ressortir les interrogations du moment.



Un état des lieux du numérique dans les établissements

Dans un deuxième temps, la rencontre a permis de réfléchir sur les effets de la culture numérique. L'intervention de Stéphanie



Fabienne
SERINA-KARSKY
vice-doyenne de la FacEF



Stéphane DANG
Délégué Régional IDF



Chauveau, chercheuse en Science de l'éducation à l'ISFEC la Salle Mounier a souligné la dimension protéiforme du terme numérique allant de la notion de culture, aux choix politiques et institutionnels à l'outil pédagogique. Elle souligne cependant, que « ...ces dynamiques négligent souvent la réception de ces injonctions par le corps enseignant... » en oubliant parfois de tenir compte ni des « pratiques réelles, ni des capacités enseignantes ». A la suite, Christine Amestoy Chef d'établissement au lycée et UFA la Plaine Monceau a présenté les résultats d'une enquête menée auprès des enseignants des lycées de l'Atelier 10 sur leur pratique pédagogique et éducative. Des notions clés comme « l'attention, l'encouragement, l'engagement personnel, l'accessibilité numérique, la formation et l'IA » sont ressortis. Ensuite, Emmanuel Goffy enseignant à l'ISEP a présenté les défis éthiques de se former à l'ère de l'IA. Puis Hans Lindelaub chargé de mission à l'ICP a présenté les risques, défis et conséquences de l'IA. Enfin, Fabienne Serina-Karsky vice-doyenne de la FacEF et Louise Michel, cheffe de projets innovation au sein du CEICEI, ont permis d'éclairer la question du bien-être dans la communauté éducative en insistant sur l'importance de prendre en compte, au-delà du bien-être de chacun des acteurs, la dimension du bien-être collectif.

Il a été intéressant de relire cette rencontre en guise de conclusion à l'aune de la réponse proposée par chatGPT suite à notre prompt « Comment la culture du numérique nous invite à revisiter les relations éducatives et pédagogiques au sein de nos communautés éducatives ». Force est de constater que la richesse de la rencontre vécue n'a pas trouvé de réponse auprès de l'IA.

Quelle suite ?

À l'issue de ce premier temps de rencontre, les participants interrogés par questionnaire ont souligné la nécessité de confronter les points de vue différents par le débat. Ils expriment aussi le besoin de créer des ponts entre les différents enseignants pour échanger sur les changements des pratiques. La volonté des différents acteurs est de se donner rendez-vous durant l'année 2025-2026 pour se retrouver en établissement autour des pratiques déployées par les acteurs.

NOUVEAUTÉ
2025



Avec l'appli
CREC IDF
place aux infos
à portée de main !

Avec l'application,
c'est tout en un :

- L'annuaire Ile-de-France
- la brochure 3^{ème} à Master
- la revue DIAPOS

Avec 3 fonctionnalités
accessibles facilement :

- Actualités
- Annuaires
- Ressources

LANCLEMENT À LA RENTRÉE 2025



**L'Enseignement catholique recrute
chaque année plus de**

**4000
enseignants**

**Pourquoi
pas vous ?**

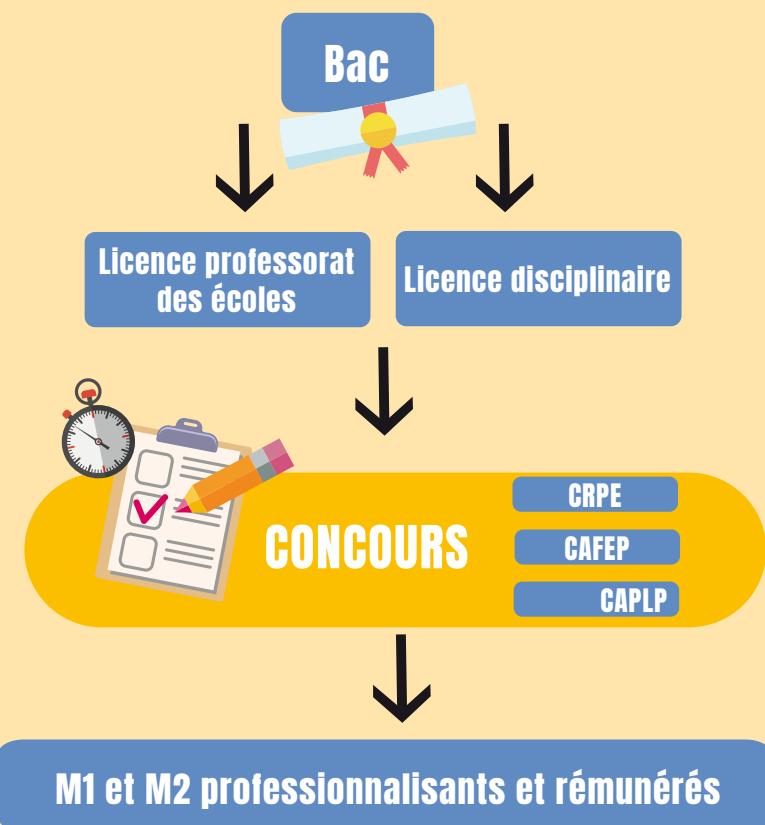
**Vous êtes lycéen, en Licence, en Master 1 ou 2
ou en reconversion professionnelle, et vous
souhaitez devenir enseignant...**

**5 bonnes
raisons**

**> de choisir
l'Enseignement
catholique**

- › Exercer un métier qui a du sens, de transmission et de partage
- › Participer à un projet éducatif chrétien qui repose sur la fraternité et l'accueil des plus fragiles
- › Contribuer à faire bouger une École qui encourage l'innovation et la liberté pédagogique
- › Travailler en équipe et trouver sa place dans une véritable communauté
- › Avoir des opportunités de mobilité et d'évolution professionnelle grâce au réseau d'établissements sur tout le territoire.

Le nouveau parcours pour devenir enseignant en 1^{er} ou 2nd degré



En savoir plus :

jedeviensenseignant.fr

Les établissements de l'Enseignement catholique suivent les programmes de l'Éducation nationale et préparent les élèves aux examens d'État.

Les enseignants sont titulaires des mêmes diplômes que ceux de l'Enseignement public.

L'ensemble des acteurs éducatifs partagent un projet chrétien d'éducation qui vise à faire grandir l'élève dans ses dimensions intellectuelle, relationnelle, morale, physique et spirituelle.



**135 000
ENSEIGNANTS**



**+ DE 2 MILLIONS
D'ÉLÈVES**



**7 300
ÉTABLISSEMENTS**
(écoles, collèges, lycées)



**Boostez vos chances de réussite au concours
en suivant la préparation dans nos Isfec* !**

*Institut de formation de l'Enseignement catholique

**Trouvez votre
ISFEC sur :**

jedeviensenseignant.fr



FAQ >



ec **enseignement
catholique**

Évolution professionnelle, pensez-y !

formiris
ILE-DE-FRANCE

Vous souhaitez :

- Faire un point sur votre parcours professionnel ?
- Mettre en œuvre un projet ?
- Répondre à un besoin de changement ?



Formiris Ile-de-France propose aux enseignants un service d'accompagnement et de conseil gratuit et accessible sur simple demande auprès de nos conseillers en formation.

La démarche que nous vous proposons vous permettra de :

- Faire un point sur votre situation professionnelle
- Repérer vos priorités, motivations et/ou objectifs professionnels
- Identifier vos besoins et étudier la réponse la plus appropriée
- Être aiguillé quant aux interlocuteurs à solliciter et aux actions à entreprendre
- Activer les ressources et moyens d'accès à la formation, à la professionnalisation et à la mobilité (Congé de formation, VAE, bilan de compétences...)
- Construire un plan de formation et un accompagnement personnalisé
- Évaluer la faisabilité financière de votre plan de formation

Le conseil individuel proposé par Formiris Ile-de-France :

Gratuit et accessible
sur simple demande
tout au long de l'année

Temps d'écoute et
d'échanges dans un espace
neutre et confidentiel

Aide à la
construction du projet
professionnel

Accompagnement
à la mise en œuvre
du projet de formation

formiris
ILE-DE-FRANCE

Pour un entretien individuel, contactez : Chrystelle Collin, Monica Gouba ou Stéphane Rossi
contact.iledefrance@formiris.org

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'ISFEC Île-de-France naît d'une ambition : répondre aux besoins spécifiques du territoire francilien tout en s'inscrivant dans la dimension nationale de l'Enseignement catholique. Cette création marque une étape importante dans l'accompagnement des futurs enseignants et acteurs éducatifs de la région.

Fruit de l'union des ISFEC AFAREC IdF et La SALLE MOUNIER, ce nouvel institut supérieur a pour mission d'accompagner la formation initiale et continue des enseignants et des acteurs de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France, afin d'encourager l'excellence éducative et la portée spirituelle de l'éducation. Il est au service d'une région - huit diocèses et 650 établissements scolaires privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Un engagement collectif au service des éducateurs et des élèves

En collaboration avec les chefs d'établissements et les Directions diocésaines, l'ISFEC Île-de-France se positionne comme un acteur clé de la formation. L'institut développe les compétences des formés afin qu'ils incarnent pleinement leur identité professionnelle et pédagogique. Cette collaboration étroite garantit une formation adaptée aux réalités du terrain et aux enjeux contemporains de l'éducation.

Une dimension humaine au cœur de l'apprentissage

À l'ISFEC Île-de-France, les étudiants sont considérés comme de futurs acteurs de l'Enseignement catholique. Notre formation équilibre les expertises professionnelles et la compréhension profonde des enjeux contemporains. Les formés développeront les compétences pour cultiver la fraternité en classe, en aidant les élèves à accéder à la joie de l'unité et à découvrir la richesse dont chacun est porteur pour les autres.

Un engagement pour l'avenir

L'ISFEC Île-de-France donne les moyens d'exercer un métier qui a du sens. Notre institut met tout en œuvre, pour leur permettre de maîtriser les compétences pédagogiques tout en s'appropriant les fondements de l'Enseignement catholique.

Les formés termineront leur parcours avec une vision claire et des compétences solides. Notre ambition éducative vise le développement humain intégral des élèves qui culmine dans l'expression de la gratitude dans la vie quotidienne. Parce que notre pays a besoin d'enseignants formés et engagés, l'ISFEC valorise tout autant les compétences professionnelles que les qualités humaines de chaque enseignant.

Notre centre de formation réunit toutes les compétences professionnelles, technologiques et numériques, humaines et spirituelles pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Une formation ancrée dans l'excellence éducative

L'ISFEC Île-de-France forme les enseignants dont les établissements ont besoin aujourd'hui. En lien avec les chefs d'établissements, les tuteurs et les directions diocésaines, le centre permet de développer des aptitudes par immersion dans un univers professionnel.

Il se distingue par sa capacité à préparer des professionnels complets, ancrés dans le projet de l'Enseignement catholique. Ils y découvriront les fondements qui guident notre mission éducative et spirituelle avec l'expertise d'une équipe passionnée.

La place de la «parole» est centrale dans notre formation. Elle est au cœur de la vie humaine, de la foi chrétienne et du métier d'éducateur. Les formés apprendront à utiliser cette parole comme un vecteur de la construction des connaissances et de la personne.





Une identité visuelle qui raconte notre mission

Le nouveau logo de l'ISFEC Île-de-France traduit visuellement notre approche pédagogique et nos valeurs.

Cette identité assume une sobriété portée par l'élégance des lignes. Le bleu choisi transmet confiance, sérieux et modernité. Le «f» agit comme point d'ancre graphique : il évoque une croix, structure le mot et symbolise l'accompagnement, la croissance et la transmission.

La liaison entre les lettres «EC» rappelle le logo de l'Enseignement catholique.

Chaque bande évoque une dimension du projet commun : inclusion, enracinement et dynamisme. Elles représentent également les secteurs principaux de l'ISFEC - universitaire, professionnalisation et formation continue - ainsi que les trois académies franciliennes : Paris, Créteil et Versailles. Cette symbolique renforce l'unité et la présence du nouvel ISFEC sur tout le territoire francilien.

L'ISFEC Île-de-France porte une ambition claire : former à un métier exigeant – enseigner. Adossé à l'Institut Catholique de Paris, il propose un parcours universitaire, avec les Masters 1 et 2 des métiers de l'enseignement. Plus qu'un centre de formation, il constitue un lieu de vie où la construction universitaire professionnelle rencontre une profondeur éducative



Lien vers la présentation vidéo
de la nouvelle identité graphique

Je souhaite me former par le Master MEEF

LE MASTER MEEF

Depuis septembre 2021, les futurs enseignants du 1er et 2nd degré préparent le concours en suivant une formation adaptée, rénovée et professionnalisante : le master MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation). Le parcours de formation en deux ans est construit autour d'une alternance d'enseignements théoriques associés à des stages d'observation, puis de responsabilité en établissement.

You soudez devenir enseignant ?

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) vous prépare aux concours de recrutement et vous forme à votre futur métier. Accessible après une licence, il est également possible de l'intégrer avec un master.

L'ISFEC Île-de-France propose deux parcours masters MEEF (1^{er} et 2nd degré) en 2 années de formation jalonnées de stages professionnels en établissements :

- Professeur des écoles et préparer le CRPE
- Professeur en collège et lycée dans 16 disciplines différentes
 - et préparer le CAFEP (Allemand ; Anglais ; Arts plastiques ; Documentation ; EMCC ; Espagnol ; Histoire-Géographie ; Lettres modernes ; Mathématiques ; Philosophie ; Physique-Chimie ; SES et Sciences de la Vie et de la Terre)
 - et préparer le CAPET & le CAPLP : Biotechnologies LT/LP ; Eco Gestion LT/LP ; Lettres Histoire PLP

L'ISFEC Île-de-France, c'est environ 150 propositions de formation, qui vont des formations individuelles aux formations intra au sein des établissements, des formations courtes aux parcours longs, en présentiel ou en hybride.

L'institut veut conserver la tradition des formations inter-établissements qui permettent des partages et des ouvertures, dans des domaines variés, à l'écoute des besoins des communautés éducatives.

Parmi les missions des chefs d'établissement, la mise en place d'un plan de développement des compétences en appui du projet d'établissement est un enjeu important. Le nouvel ISFEC Île-de-France, institut missionné de l'Enseignement catholique pour l'ensemble de la Région Île-de-France, se doit d'être pleinement au service de vos orientations et de vos objectifs pédagogiques et éducatifs.

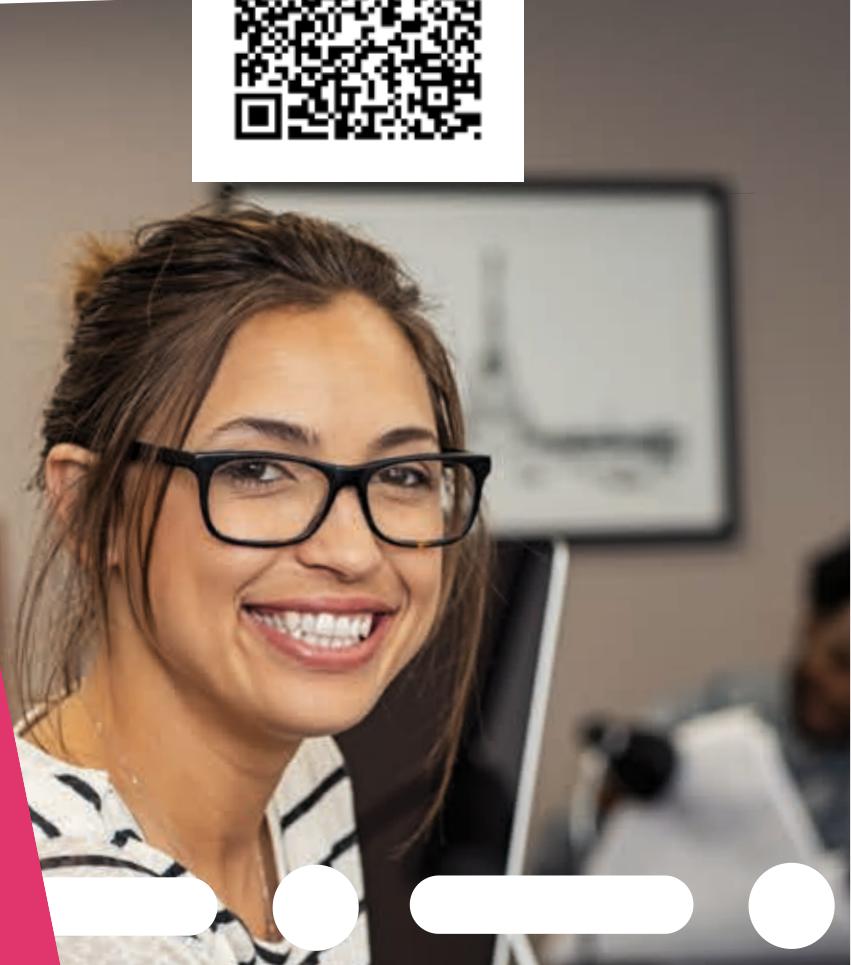
**VENEZ CONSULTER
NOTRE CATALOGUE 2025/2026 ...**



2025

2026

FORMATION
CONTINUE



PREPAREZ VOS CONCOURS AVEC ISFEC Île-de-france

Pour celles et ceux qui ont l'ambition de devenir enseignant : l'ISFEC Île-de-France est là pour guider son public vers la réussite des concours. Qu'ils changent de voie ou cherchent à se qualifier, l'équipe de l'Institut s'engage à leurs côtés.

Guidés par notre philosophie « **Éduquer, passion d'espérance** », notre équipe de formateurs experts, eux-mêmes enseignants, les accompagneront pas à pas. Cela pour qu'ils puissent assimiler les fondamentaux du métier : des gestes professionnels aux postures éthiques, en passant par les contenus pédagogiques. Nous souhaitons leur apporter aussi une compréhension éclairée de la mission de l'Enseignement catholique.

L'ISFEC Île-de-France leur propose des préparations dédiées (concours externes, second concours interne et exceptionnel pour le premier degré, CAER-PC pour le second degré) pour faire de leur projet une réalité. Pour les enseignants expérimentés qui souhaitent évoluer dans leur carrière, l'institut propose également la préparation de l'agrégation interne en Lettres Modernes.

Rejoindre l'institut, c'est donner un sens profond à son avenir !

Des parcours de formation qui permettent ...

... un apprentissage méthodique, complet et performant

Externes 1D et 2D



1^{er} degré :

- Second concours interne
- CRPE Exceptionnel
- CRPE Exceptionnel hors Formiris

2nd degré :

- Préparation CAER-PC : Anglais, Mathématiques et SVT
- Préparation RAEP : Toutes disciplines générales

1^{er} degré :

- Niveau Master
- Niveau Licence

2nd degré dans 8 disciplines :

- Anglais
- EPS
- Espagnol
- Histoire Géographie
- Lettres modernes
- Mathématiques
- Sciences Physique chimie
- Sciences Vie de la Terre

... de faire reconnaître les compétences professionnelles des maîtres délégués

Internes 1D et 2D



... une évolution professionnelle pour les professeurs certifiés

Agrégation interne



2nd degré :

- Lettres modernes

L'EMPLOI DES MAÎTRES

RÔLE DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI

Elle vérifie que :

- le mouvement du personnel présenté par le Directeur diocésain respecte les priorités définies par l'accord National sur l'organisation de l'emploi.
- dans tous les cas, les intérêts des établissements catholiques d'enseignement et ceux des personnes sont conciliés.
- la sécurité de l'emploi des Maîtres est sauvegardée dans le cadre des projets de la carte des formations du Comité diocésain de l'Enseignement Catholique.

Elle dresse la liste des Maîtres dont la situation n'a pu être réglée l'année précédente que par l'attribution d'un service à temps incomplet ou d'heures sur un service protégé.

Par ailleurs, la Commission peut décider de maintenir la priorité d'un Maître pour le mouvement suivant. La Commission donne son avis pour la détermination du nombre de postes à inscrire aux concours des ISFEC. Elle détermine le nombre de services pouvant être proposés aux Maîtres ne faisant pas partie du corps diocésain. La Commission étudie les propositions de nomination possibles.



Attribution des postes

Les demandes formulées par les Maîtres sont étudiées dans l'ordre suivant. Un Maître peut demander :

A) Un réemploi :

- pour les Maîtres qui ont bénéficié d'une priorité de réemploi et dont la situation a été jugée mal réglée par la Commission : **Codification A1**;
- pour les Chefs d'Établissement quittant leur fonction de direction et pour les Maîtres perdant leur service ou voyant leur service réduit : **Codification A2**;
- pour les Maîtres demandant leur réintégration après une période de congé parental ou de disponibilité au-delà de la période pendant laquelle le service a été protégé : **Codification A3**;
- pour les Maîtres à temps partiel autorisé ou à temps incomplet et voulant compléter leur service : **Codification A4**.

B) Une mutation :

- lorsqu'un Maître sollicite sa nomination dans un autre établissement : **Codification B3**.

- lorsqu'un Maître demande sa réintégration après une période de congé parental ou de disponibilité au-delà de la période pendant laquelle le service a été protégé, dans un diocèse autre que son diocèse d'origine : **Codification B4 ou B5**.

C) Un premier emploi de titulaire :

Ces demandes d'emploi après validation de l'année de stage ou de formation donnent lieu à des nominations qui ne peuvent être refusées. Ces demandes concernent :

- Les lauréats d'un concours (externe, troisième voie, second concours interne, etc.) : **Codification C1 ou C2**.

D) Une affectation :

Ces demandes concernent (sous réserve d'avoir obtenu l'accord collégial) :

- Les lauréats des concours externes de professeurs des écoles : **Codification D1**.
- Les lauréats du second concours interne : **Codification D2**.

E) Renouvellement de suppléance

Dans les catégories a, b et d, le classement des dossiers se fait par ancianeté décroissante. Il pourra être dérogé à cet ordre d'examen des dossiers si la réponse favorable à une demande de mutation peut permettre un meilleur règlement d'une demande de réemploi.

Attribution des classes

L'attribution d'une classe dans l'établissement relève de la seule responsabilité du Chef d'établissement de l'école. Il prend la décision après concertation avec les membres de l'équipe pédagogique.





Calcul de l'ancienneté des Maîtres en vue des mutations

L'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année civile du mouvement pour lequel les Maîtres postulent.

Sont pris en compte :

- Tous les services d'enseignement, de direction et de formation accomplis dans les établissements publics (hors enseignement supérieur), les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association ou sous contrat simple, et les établissements d'enseignement agricole publics, privés sous contrat ou précédemment reconnus par l'Etat.

- Les services accomplis par des Maîtres bénéficiant d'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité à savoir les congés de maladie, longue maladie, longue durée, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accompagnement de personne en fin de vie et les congés de formation professionnelle ou de mobilité.

Sont donc exclus : le congé parental ou de présence parentale, le congé pour élever un enfant de moins de douze ans, le congé pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, le congé non rémunéré pour raison de santé, le service national.

- Les services accomplis à temps incomplet, à temps partiel de droit ou à temps partiel autorisé, lorsqu'ils sont égaux ou supérieurs au mi-temps sont considérés comme des services à temps plein; les services inférieurs au mi-temps sont décomptés au prorata de leur durée.

- Des éléments complémentaires d'appréciation peuvent être pris en compte par la Commission de l'emploi : qualification (ex.: ASH) besoin particulier de l'établissement précisé lors de la déclaration des postes vacants ou susceptibles de l'être, et pour une catégorie donnée de priorité, les impératifs familiaux dûment justifiés. ■

DANS L'ATTRIBUTION DES POSTES, UN MAÎTRE PEUT DEMANDER

**un réemploi,
une mutation,
une affectation,
un emploi ou
un renouvellement
de suppléance.**

COMMISSION DIOCESAINE DE L'EMPLOI DU 1^{er} degré (CDE)

Elle est présidée par le Directeur diocésain ou son représentant. Elle peut être diocésaine ou interdiocésaine, comme c'est le cas dans l'Académie de Créteil. Deux collèges sont constitués :

- Le collège des représentants des Maîtres dont les membres sont désignés par les organisations syndicales signataires de l'accord,
- Le collège des Chefs d'Etablissement dont les membres sont désignés par les organisations professionnelles représentatives signataires de l'accord.

COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI DU 2nd DEGRÉ (CAE)

Les grands principes du mouvement sont les mêmes qu'au premier degré. Si vous êtes Professeur en collège, il vous appartient entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} janvier de retirer un dossier de mutation auprès de votre CE, si vous voulez changer d'établissement, d'académie, de région, ou bien encore si vous êtes Professeur stagiaire.

Adressez ce dossier à la secrétaire de la CAE. (une par académie) qui est en lien avec le rectorat.

LE POINT SUR LES 108 HEURES

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

1 - Le temps de présence de l'enseignant :

- La seule règle à respecter pour les écoles sous contrat d'association avec l'Etat concerne « l'Obligation Réglementaire de Service des enseignants » qui est de :

36 semaines X 27 heures (972 h/an) de présence dans l'établissement auxquelles il faut ajouter 7 heures de solidarité (décret 2013-77 du 24 janvier 2013).

- Dans l'enseignement catholique, peut s'ajouter 1 heure par semaine dite de « caractère propre », non comprise dans le quota horaire (ORS) pris en charge par l'Etat (lors des entretiens du pré-accord, un « engagement moral » est sollicité auprès des candidats enseignants sur cette 28^{ème} heure).

- Les temps de préparations et de corrections sont hors ORS. - Le temps obligatoire devant son groupe classe est de 24 h par semaine.

2 - Le temps des 108 heures :

A - LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

• 36 h devant élèves (et h de préparation)

- Sur l'enveloppe des 108 heures (hors temps de présence devant le groupe-classe), la seule contrainte concerne les « activités pédagogiques complémentaires » :

- Ces APC doivent être organisées ainsi : 36h par an soit 1h par semaine.
- Le texte prévoit 24h de :

 - Préparation et suivi des APC,
 - Liaison CM2/6ème,
 - PPS, Equipe éducative, relations parents dans le cadre de ces projets.

Mais ce temps peut être modulé selon les projets réalisés en APC et sur appréciation du Chef d'établissement.



Le contenu des APC relève :

- De l'aide aux élèves en difficulté,
- De l'aide au travail personnel,
- Des activités prévues au projet d'école.

L'organisation des APC :

- L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par le Chef d'établissement et non par l'IEN,
- Les dispositions retenues sont inscrites dans le projet d'école,
- Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des Activités Pédagogiques Complémentaires.

B - LES TEMPS DE CONCERTATION : MINIMUM 24H

- Les temps de concertation sont pris sur l'enveloppe des 108 heures. Aucune obligation concernant l'organisation et la durée. Il est recommandé d'organiser au moins 8 concertations de 3 heures.

- Le contenu : deux axes de travail et de concertation :

 - l'élaboration et la mise en œuvre des projets de cycle et d'école,
 - le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des élèves.

C - ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET ACTION DE FORMATION : (DE ...H À ...H)

- Des temps (journées ou demi-journées) de formation en équipe peuvent être pris sur l'enveloppe des 108 heures. Là encore, aucune contrainte de durée ni de volume horaire.

D - ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP :

Un minimum de 6 heures est pris sur l'enveloppe des 108 heures.

E - CE QU'IL FAUT ÉGALEMENT SAVOIR :

L'ORS est soumis au contrôle de l'état ; le Chef d'établissement doit fournir la preuve du service effectif des enseignants sur 36 semaines... (972h = 864 + 108 et 7h) L'Article R442-35 du code de l'éducation précise les obligations des écoles sous contrat d'association :

« Les classes sous contrat d'association respectent les programmes et les règles appliqués dans l'enseignement public en matière d'horaires »

Ce qui signifie : respect de la durée annuelle du temps scolaire et de la répartition par domaine d'apprentissage, donc n'est pas concernée l'organisation de la semaine ou de l'année qui appartient à la vie scolaire, du seul ressort du Chef d'établissement.

Ne sont pas comptabilisés dans les 108 heures :

- Les conseils des maîtres qui traitent de la vie scolaire (organisation et vie de l'école en dehors des temps de classe) et l'animation pastorale.
- Les rendez-vous avec les parents.
- Les temps de préparation et de correction. ■

LES TEMPS PARTIELS

Temps partiel de droit

L'enseignant reste titulaire du temps complet mais demande à enseigner à mi-temps de droit.

POUR RAISONS FAMILIALES

Le temps partiel de droit pour raisons familiales est ouvert aux maîtres contractuels ou agréés* de l'enseignement privé.

- À la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant et jusqu'au 3^e anniversaire de l'enfant.
- Pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint de handicap et nécessitant la présence d'une tierce personne.

PRINCIPES D'OCTROI

L'autorisation d'exercer à temps partiel est accordée pour l'année scolaire. Les temps partiels de droit pour éléver un enfant de moins de trois ans peuvent être accordés en cours d'année scolaire, dans les conditions suivantes :

- Après la naissance d'un enfant ou l'arrivée au foyer d'un enfant adopté.
- À l'issue immédiate d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'un congé parental.

Temps partiel autorisé

Tout enseignant justifiant d'un contrat ou d'un agrément définitif peut demander à exercer ses fonctions à temps partiel. Il reste titulaire de son poste à temps partiel.

La demande est subordonnée aux nécessités de service et le Chef d'établissement doit donner son autorisation. Le Rectorat peut refuser ou accepter.

* Contractuel : sous contrat d'association Agréé : sous contrat simple

Congés et disponibilités

Il existe deux types de disponibilités.

1/ DISPOSIBILITÉS ACCORDÉES DE DROIT

Sont accordées de droit, les demandes de disponibilité destinées à :

- Élever un enfant âgé de moins de douze ans
- Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, un ascendant
- Suivre son conjoint pour raisons professionnelles
- Exercer un mandat d'élu local.

2/ DISPOSIBILITÉS ACCORDÉES SOUS RÉSERVE DES NÉCESSITÉS DE SERVICE

- Pour convenances personnelles
- Pour créer ou reprendre une entreprise
- Pour études ou recherches présentant un intérêt général
- 10 ans de disponibilité sont possibles sur la totalité d'une carrière.

Tableau de synthèse

TYPE DE CONGÉ	DURÉE	DROITS ATTACHÉS AU CONGÉ
Congé parental	Accordé par période de 2 mois minimum renouvelable. Il prend fin au plus tard au 3 ^e anniversaire de l'enfant	Congé non rémunéré. La période du congé est prise en compte pour moitié pour l'avancement et le classement
Congé de maternité	16 semaines (1 ^{er} ou 2 ^e enfant) ou 26 semaines à partir du 3 ^e enfant	Plein traitement
Congé de présence parentale	Maximum de 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois	Congé non rémunéré. La période du congé est prise en compte pour moitié pour l'avancement et le classement
Congé de paternité	25 jours ou 32 jours en cas de naissances multiples	Plein traitement

Décrypter son bulletin de salaire « Éducation nationale »



LES POINTS CLÉS

Selon la situation individuelle et professionnelle, la rémunération brute comprend les éléments suivants :

- Traitement indiciaire de base
- Indemnité de résidence
- Supplément familial de traitement (SFT)
- Primes et indemnités
- Remboursements de frais

Exemple:

Professeur Certifié Classe Normale Échelon 2

=> INDICE 446

446 (INDICE) X 4,92278 (Point d'indice) = 2 195,56€

correspond au traitement de base

QU'EST-CE QUE LE TRAITEMENT INDICIAIRE?

- La rémunération se compose notamment d'un traitement indiciaire (appelé également traitement de base).
- Le traitement indiciaire dépend du grade et de l'échelon que l'agent détient dans ce grade.
- Chaque grade comprend un nombre d'échelons fixé par décret.
- À chaque échelon correspond un indice brut (IB).
- À chaque indice brut, correspond un indice majoré (IM) selon un barème défini par décret.
- C'est l'indice majoré (IM) qui sert au calcul du traitement indiciaire.

QU'EST CE QUE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE?

- L'indemnité de résidence a été mise en place dans la fonction publique pour tenir compte des variations du coût de la vie selon les zones géographiques.
- L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut et de la NBI.
- Les communes de France sont classées en 3 zones.
 - Zone 1: 3 %
 - Zone 2: 1 %
 - Zone 3: 0 %

- L'indemnité de résidence est obligatoirement versée à tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, affecté dans une commune ouvrant droit à une indemnité de résidence égale à 1% ou 3 % de son traitement indiciaire brut.
- Le pourcentage dépend de la commune dans laquelle l'agent exerce effectivement ses fonctions.
- Le montant de l'indemnité de résidence ne peut pas être inférieur au montant de l'indemnité de résidence correspondant à l'indice majoré 353, soit :
 - 51,36 € en zone 1
 - 17,12 € en zone 2

QU'EST CE QUE LE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT?

- Le supplément familial de traitement (SFT) est un complément de rémunération versé à tout agent public qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge (au sens des prestations familiales).
- Il est dû que l'agent soit « titulaire » ou contractuel.
- Comment en faire la demande ?
 - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-supplement-familial-de-traitement-1er-d>
 - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-supplement-familial-de-traitement-2nd-d>

LES INDEMNITÉS AU 1^{ER} ET AU 2ND DEGRÉ

1^{er} degré

- L'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves (ISAE, 2 550 € bruts annuels)
- la prime d'attractivité dite « prime Grenelle » (échelon 2 à échelon 9 : de 400 € à 2 200 € bruts annuels) ou, pour les stagiaires, l'indemnité de stage instituée à la rentrée scolaire 2022 (1 200 € bruts annuels pour un stagiaire effectuant un service complet devant élèves)
- la prime d'équipement informatique (176 € bruts annuels). Versée en 1 fois

2nd degré

- L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE), d'un montant annuel brut de 2 550 € ;
- la prime d'activité (échelon 2 à échelon 9 : de 400 € à 2 200 € bruts annuels) ou, pour les stagiaires l'indemnité de stage instituée à la rentrée scolaire 2022 (1 200 € bruts annuels pour un stagiaire effectuant un service complet devant élèves) ;
- la prime d'équipement informatique (176 € bruts annuels).

Tableau des barèmes

ÉCHELON	MD 2	MD1	AE	PC / PE CN	PC / PE HC	PC / PE CE	AGREGÉ CN	AGREGÉ HC	AGREGÉ CE	CHAIRE SUP
1	366	376	337	395	595	700	455	762	835	678
2	373	393	355	446	629	740	503	805	A1 = 895	715
3	377	415	376	453	673	780	518	835	A2 = 930	762
4	394	436	392	466	720	835	547	895	A3 = 977	805
5	412	458	410	481	768	895	584	930	B1 = 977	835
6	430	480	436	497	811	930	623	977	B2 = 1018	A1 = 895
7	462	503	455	524	826	977	664		B3 = 1072	A2 = 930
8	494	528	481	562			715			A3 = 977
9	526	553	511	595			762			B1 = 977
10	558	578	542	634			805			B2 = 1018
11	590	603	565	678			835			B3 = 1072
12	625	628								
13		655								
14		685								
15		715								
16		746								
17		788								
18		826								

L'ISOE PART MODULABLE

- TAUX 1 Divisions de sixième, cinquième, quatrième des collèges et des lycées professionnels 1289,40 € brut par an
- TAUX 2 Divisions de troisième des collèges et des lycées professionnels 1475,76 € brut par an
- TAUX 3 Divisions de 1ère de CAP des lycées professionnels 1475,76 € brut par an
- TAUX 4 Division de Seconde des LGT 1475,76 € brut par an
- TAUX 5 Divisions de 1ère et terminale des LGT et autres divisions des lycées professionnels 937,92 € brut par an
- TAUX 6 Divisions de seconde, 1^{re} et terminale de baccalauréats professionnels en 3 ans 1475,76 € brut par an

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Qui peut en bénéficier ?

- Trois conditions pour bénéficier du remboursement mensuel de 15 € :

1. Faire partie de la liste des bénéficiaires

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- les personnels contractuels de droit public ou de droit privé relevant du code du travail ;
- les apprentis ;
- les personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association relevant du code de l'éducation.

2. Être dans l'une des positions ou situations suivantes

- en activité ;
- en détachement ou congé de mobilité ;
- en congé parental ;
- en disponibilité pour raison de santé, congé sans rémunération pour raison de santé ou tout dispositif de même nature ;
- en congé de proche aidant, congé de présence parentale et congé de solidarité familiale ;
- ou en position, situation ou congé de toute nature donnant lieu au versement d'une rémunération, d'un traitement, d'une solde, d'un salaire ou d'une prestation en espèces versée par l'employeur.

3. Avoir un contrat de complémentaire santé éligible au remboursement

- L'agent doit être bénéficiaire d'un contrat ou règlement de protection sociale complémentaire responsable et solidaire destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, à titre individuel ou en qualité d'ayant-droit. Les cotisations doivent être versées par l'agent en qualité de titulaire du contrat ou d'ayant-droit à l'un des organismes suivants : une mutuelle, un institut de prévoyance ou une entreprise d'assurance.
- L'agent bénéficiaire en qualité d'ayant-droit d'un contrat collectif conclu par un autre employeur n'est pas éligible au remboursement mensuel de 15 € s'il bénéficie déjà d'un financement de cet employeur.
- <https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/>
Lien pour en faire la demande

ENSAP (ESPACE NUMÉRIQUE SÉCURISÉ DE L'AGENT PUBLIC)

L'**ENSAP** (espace numérique sécurisé de l'agent public) permet à tous les agents fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) payés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'accéder à deux espaces privés et sécurisés :

- l'un dédié à la rémunération (ouvert depuis le 1^{er} novembre 2018),
- l'autre à la retraite (ouvert depuis février 2018).
- Les personnels contractuels sont concernés par ce dispositif depuis le courant de l'année 2019.
- Au sein de cet espace de stockage unique et personnel, les agents peuvent désormais consulter et télécharger via le portail <https://ensap.gouv.fr> :

- Leurs bulletins de paye ou de solde
- Leurs attestations fiscales et décomptes de rappel éventuels
- Leur compte individuel de retraite

Lexique

MD2 / MD1 = Maître délégué 2^{nde} et 1^{ère} catégorie

AE = Adjoint d'enseignement

PC / PE CN = Professeur certifié classe normale / professeur des écoles classe normale

PC / PE HC = Professeur certifié hors classe / professeur des écoles hors classe

PC/PE CE = Professeur certifié classe exceptionnelle / professeur des écoles classe exceptionnelle

L'indice de rémunération correspond à la position de son grade et de son échelon dans la grille indiciaire.

La valeur annuelle du point d'indice est fixée à ce jour à 59,0734 €.

INFORMATIONS



CONGÉS SCOLAIRES 2025-2026

Rentrée des enseignants :

Vendredi 29 août 2025

Rentrée des élèves :

Lundi 1^{er} septembre 2025

Vacances de Toussaint :

Du samedi 18 octobre 2025

au lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël :

Du samedi 20 décembre 2025

au lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver :

Zone C : du samedi 21 février 2026

au lundi 9 mars 2026

Vacances de printemps :

Zone C : du samedi 18 avril 2026

au lundi 4 mai 2026

Vacances d'été :

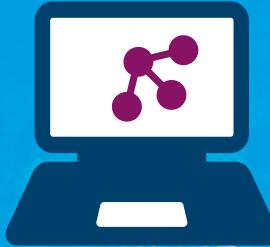
Vendredi 4 juillet 2026

SITES INTERNET UTILES

- AIRIP : www.airip-idf.com
- Formiris : <https://www.formiris.org/>
- SGEC : <http://enseignement-catholique.fr>
- Éd. Nationale : www.education.gouv.fr

Sites diocésains

- Paris : www.ec75.org
- Meaux : www.catho77.fr
- Versailles : www.ddec78.fr
- Évry : www.ddec91.org
- Nanterre : www.ddec92.fr
- Saint-Denis : www.ddec93.org
- Créteil : [www.enseignementcatholique94.org](http://enseignementcatholique94.org)
- Pontoise : www.ddec95.org



DDEC	EMPLOI	FORMATION	ÉCOLE INCLUSIVE
DDEC 75	Agnès BOREL agnes.borel@ec75.org	Dominique DECONINCK dominique.deconinck@ec75.org	Florence MIRANDE florence.mirande@ec75.org
DDEC 77	Éric VÉRICEL e.vericel@ddec77.org	Magali RACT m.ract@ddec77.org	Magali RACT m.ract@ddec77.org
DDEC 78	Anne-Gaëlle BRETON ag.breton@ddec78.fr	Alexandra GEYNET a.geynet@ddec78.fr	Sophie TEISSIER s.teissier@ddec78.fr
DDEC 91	Martine MINET m.minet@ddec91.org	Corinne TEYSSEDRE ddec91formation@ddec91.org	Christine CROUZAT ddec91ash@ddec91.org
DDEC 92	Béatrice ROUBAUD broubaud@ec92.fr	Gwenaëlle GROSSIORD ggrossiord@ec92.fr	Axelle de TAPPIE adetappie@ec92.fr
DDEC 93	Raphaël MACH r-mach@ddec93.org	Magali GUEDON m-guedon@ddec93.org	Magali GUEDON m-guedon@ddec93.org
DDEC 94	Alexandre PICQUENARD alexandre.picquenard@eveche-creteil.cef.fr	Alexandre PICQUENARD alexandre.picquenard@eveche-creteil.cef.fr	Alexandre PICQUENARD alexandre.picquenard@eveche-creteil.cef.fr
DDEC 95	Evelyne MUSIALOWSKI e.musialowski@ddec95.fr	Evelyne MUSIALOWSKI e.musialowski@ddec95.fr	Cécile MARLIN c.marlin@ddec95.fr